

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DIMANCHE 28 JUILLET 2013

L'assemblée générale débute à 11 heures par les opérations d'enregistrement des adhérents présents ou représentés et des votants par correspondance.

Le Président de l'ASSB, Olivier SCHMIT, préside l'assemblée, assisté des membres du Conseil d'administration.

Les scrutateurs qui ont accepté cette fonction sont:

- Madame Josie AUBRY
- Madame Marie Laure SCHMIT
- Madame Michèle FAVOCCIA
- Monsieur Patrice FAVOCCIA
- Madame Francine JEZEQUEL
- Monsieur Olivier SCHMIT

Qui présentent le décompte suivant :

Nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations : **178**

Nombre d'adhérents présents : **83**

Nombre d'adhérents représentés : **63**

Procurations par correspondance 37

Procurations déposées à l'AG 26

Nombre d'adhérents présents ou représentés : **156**

Au vu de ce décompte, Le président de séance, conformément aux statuts, article 12, constate que le quorum d'au moins 30% des membres présents ou représentés, est atteint. Par conséquent, l'assemblée générale ordinaire annuelle peut siéger et valablement délibérer sur l'ordre du jour pour lequel elle a été convoquée.

Le président déclare donc l'assemblée générale ouverte.

Olivier SCHMIT remercie tous les présents pour leur participation et les élus pour leur présence.

Il demande à l'assemblée son accord afin d'inverser la présentation du rapport financier et du rapport moral.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

Aucune voix n'étant contre, il passe la parole à Jacques JEZEQUEL qui présente le rapport financier.

1 - Rapport financier

	<u>RECETTES</u> <u>AU 31/12/2012</u>		<u>DEPENSES</u> <u>AU 31/12/2012</u>
ADHESIONS	1 480,00 €		
	1 480,00 €		
DONS		FOURNITURES	
commerçants	3 000,00 €	bureau	95,50 €
Oléron -		frais site internet	480,00 €
Larochelle	1 595,00 €		575,50 €
particuliers	4 595,00 €		
		HONORAIRES	
		avocats	2 392,00 €
		assurances	129,15 €
			2 521,15 €
		FRAIS MISSION RECEPTIONS	
			0,00 €
		FRAIS COMMUNICATION	
		téléphone	1 049,96 €
		poste	129,60 €
			1 179,56 €
TOTAL RECETTES	6 075,00 €		4 276,21 €
trésorerie au, 31/12/2011	8106,09	trésorerie au 31/12/2012	9854,68

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

situation intermediaire au 30/06/2013

RECETTES AU 30/06/2013

DEPENSES AU 30/06/2013

ADHESIONS	340,00 €				
		340,00 €			
DONS					
commerçants Oléron - Larochelle	0,00 €		FOURNITURES		
particuliers	0,00 €		bureau	0,00 €	
		0,00 €	frais site internet	28,56 €	
					28,56 €
			HONORAIRES		
			avocats	5 382,00 €	
			assurances	136,03 €	
					5 518,03 €
			FRAIS MISSION RECEPTIONS		
				312,80 €	
					312,80 €
			FRAIS COMMUNICATION		
			téléphone	0,00 €	
			poste	121,00 €	
					121,00 €
TOTAL RECETTES	340,00 €			5 980,39 €	

trésorerie au 31/12/2012

9854,68

trésorerie au 30/06/2013

4335,29

2 - Rapport moral

Sauvegarde du site :

Il reste 6 maisons et cinq appartements, touchés par une éventuelle expropriation, appartenant à des membres adhérents de notre association.

Les cinq autres maisons, touchées par une éventuelle expropriation, appartiennent à des membres d'une autre association, l'ADDROP, dont le Président, Monsieur Jean-François KERLO, nous a interdit de défendre les intérêts, par un courrier RAR du 22 août 2012 : *« Les adhérents de notre association considèrent que l'ASSB n'est plus légitime pour les représenter et exprimer auprès des autorités les revendications précises qu'ils souhaitent défendre.....suite aux doutes sur votre réelle volonté à tous les défendre ».*

Sur les six propriétaires de maisons qui concernent l'ASSB :,

- Deux ont obtenus en 2010 un permis de construire afin de créer un étage, les travaux sont, à ce jour, terminés.
- Un a obtenu un permis d'aménagement d'un grenier existant, sans intervention sur les façades
- Un possède un refuge pour lequel la municipalité et la DDTMP ont accepté la réalisation d'un Vélux
- Deux souhaitent obtenir l'autorisation de réaliser, à leurs frais, un étage leur permettant d'assurer leur sécurité.

Nos actions :

Nous avons rencontré le cabinet de la Ministre Mme Delphine BATHO en janvier 2013 afin de développer nos arguments pour obtenir ces autorisations.

Mme MORELLET STEINER , Directrice-adjointe de Cabinet de la Ministre, nous a alors exposé le problème de la Doctrine Nationale, auquel nous devons nous conformer et a demandé à ses services de trouver une solution juridique qui permettrait aux sinistrés de se mettre en sécurité, à leurs frais, tout en respectant cette Doctrine.

Il a été convenu de se revoir dans un délai maximum de 2 mois, soit avant fin mars 2013.

Concernant les cinq appartements des « Grand Mâts », madame la Préfète de Charente Maritime, Mme ABOLLIVIER, nous a exposé la position de l'Etat, les cinq co-propriétaires doivent avoir une

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

position commune, ce qui n'est pas le cas, trois co-proprétaires souhaitent rester, deux co-proprétaires ne le souhaitent pas.

En parallèle, le conseil d'administration de l'ASSB a demandé à un cabinet d'avocats spécialisés d'effectuer une étude « *Relative à l'aménagement des Zones refuge et à la mise en œuvre de contrôles périodiques de la capacité d'accueil dans les habitations des propriétaires sinistrés* ». Elle sera remise mi mars aux services du Ministère de l'Ecologie.

En mai 2013, sans nouvelle du cabinet ministériel, et ce malgré de nombreuses relances, nous rédigeons une pétition, signée par tous les maires de l'Ile d'Oléron, les deux Vice-président du CG17 et notre Député, Monsieur Didier QUENTIN.

Ce document est adressé au cabinet en RAR, et reste **sans réponse à ce jour**.

Notre Député, les deux Sénateurs de Charente Maritime, ainsi que le Président du Conseil Général, adressent personnellement un courrier de relance au Ministre de l'Ecologie afin de demander un rendez vous.

Toujours aucune réponse.

Objectifs de l'Association :

L'Atelier littoral entame une étude sur le réaménagement du village, une esquisse devrait être présentée à la fin de l'année.

Une promesse verbale a été faite concernant un éventuel rendez vous en Septembre avec le cabinet du Ministre ; nous maintenons la pression en attendant la rentrée.

L'ASSB a toujours tenu des propos modérés et a toujours rejeté les actions sur la voie publique mais, devant le silence de l'Etat, sera certainement amenée, en cas de non réponse, à manifester son mécontentement bien autrement.

Nous réitérons notre demande auprès du Maire Eric PROUST, d'assister aux réunions portant sur le réaménagement du village de BOYARDVILLE.

Le Président informe l'assemblée qu'il démissionnera après la réunion qui devrait se tenir au cabinet du Ministre en septembre.

Cette décision est liée à sa participation sur une liste électorale, menée par Monsieur Gérard DELSUC pour les élections municipales de 2014, afin d'éviter toute confusion ou conflit d'intérêt.

3 - Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration

Mme Valérie LABUSSIÈRE a été cooptée par le conseil d'administration, en octobre 2012, suite au décès de notre ami Jean Claude GRANDJEAN .

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

Afin de respecter l'article 9 du règlement, Mme Valérie LABUSSIÈRE remet sa démission et soumet aux votes des membres son poste d'administrateur.

Personne parmi les membres présents n'étant candidat, aucune candidature n'étant parvenue au Président, Mme Valérie LABUSSIÈRE est la seule candidate au poste d'administrateur.

PREMIERE RESOLUTION/ RAPPORT FINANCIER/

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires approuve les comptes de l'année 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

Résultat du vote :

Pour :	178
Contre :	0
Abstention :	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : RAPPORT MORAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport moral du Conseil d'Administration sur la gestion de l'Association au cours de l'année civile 2012, approuve ledit rapport.

Résultat du vote :

Pour :	178
Contre :	0
Abstention :	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU C.A.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la proposition de candidature, soumet aux votes la candidature de Mme Valérie LABUSSIÈRE au poste d'administrateur de l'ASSB.

Résultat du vote :

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

Pour : 178
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Générales Ordinaires donne aux membres du conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2012.

Résultat du vote :

Pour : 178
Contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Questions des participants à l'Assemblée Générale.

Conformément au principe mis en œuvre depuis la décision de constitution de l'ASSB, chaque réunion des adhérents se termine par un dialogue avec les participants.

Du fait de la participation à l'Assemblée de Patrice MOQUAY, Maire de Saint-Pierre et Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron et de Eric PROUST, Maire de Saint-Georges, ainsi que de Jean Paul PEYRY, Vice-président du CG17, le Président leur propose de prendre la parole.

Intervention de Jean Paul PERY

Jean Paul PEYRY informe l'assemblée que le Conseil Général est prêt à démarrer les travaux de protection du village, mais que l'Etat n'a toujours pas donné son accord.

L'Etat demande des études complémentaires afin de simplifier les travaux, et donc d'en diminuer le coût.

Jean Paul PERY informe l'assemblée que dans ces conditions, il est incapable de s'engager sur une date de démarrage des travaux de protections de BOYARDVILLE.

Intervention de Patrick MOQUAY

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE BOYARDVILLE
siège social : Mairie de Saint-Georges d'Oléron (17190)

Patrick MOQUAY précise qu'il n'avait pas prévu de prendre la parole à l'occasion de l'Assemblée générale. Mais il accepte volontiers de faire le point sur les actions en cours :

- S'agissant des permis de construire, signés par un Maire, M. MOQUAY rappelle que dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture peut contester un permis au Tribunal Administratif de Poitiers.

Intervention d'Eric PROUST :

- Il précise qu'il n'accorde plus de permis de construire depuis fin 2011, suite à un courrier de la Préfecture l'informant de sa responsabilité pénale. Eric PROUST passe la parole à l'Avocat de la Commune qui justifie juridiquement cette décision.
- Il précise que la commune a présenté des demandes concernant certaines maisons acquises par l'état en vue d'une démolition. Pas de réponse de l'Etat à ce jour.
- Il informe l'Assemblée que, concernant les biens acquis à l'amiable, l'Etat a déposé 24 permis de démolir, consultable en Mairie, mais qui ne sont toujours pas affichés.

L'Assemblée générale clôture l'ordre du jour de son Assemblée générale annuelle et confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.